

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2010

OBJET
de la Délibération

**VIDEOPROTECTION
– PROJET DE SITES
D'IMPLANTATION**

Date de convocation du Conseil Municipal :

9 décembre 2010

Date d'affichage : 9 décembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de séance : M. BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. BONHOURE, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, DERRIEN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. PARMENTIER à M. LE DORZE
Mme OLIVIERO à Mme PIERRE
M. LE BARON à M. MARCHAND
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Melle ORINEL à Mme GOUTTEQUILLET
Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

Absent excusé

VIDEOPROTECTION – PROJET DE SITES D'IMPLANTATION

Rapport de Henri LE DORZE

Le groupe de travail sur la sécurité a validé les quatre sites d'implantations pressentis pour les caméras.

Ces sites sont répertoriés sur les plans ci-joints. Ils se situent par conséquent:

- En haut de la place Aristide Briand, dans l'axe de l'avenue Napoléon 1er
- A l'intersection de l'avenue Napoléon 1er et de la rue du Caire
- A l'intersection de la rue Gambetta et de la rue d'Iena
- A l'intersection de l'avenue Parmentier et de la rue du Caire

Dans un deuxième temps, le projet doit être soumis à l'avis des riverains et propriétaires concernés. Au terme de cette consultation qui permettra d'établir précisément l'implantation des caméras, le conseil municipal sera à nouveau appelé à se prononcer.

Ensuite le dossier doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale, après avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection.

Nous vous proposons :

- D'approuver le projet de sites d'implantation des caméras tel que défini ci dessus et sur le plan ci joint
- D'autoriser le maire à le soumettre à l'avis des riverains et propriétaires concernés

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES PAR 25 VOIX « POUR » DE MM. LE ROCH, LE DORZE, LE MAPIHAN, LE COUVIOUR, MARCHAND, Mme LE PAVEC, MM. PARMENTIER, BAUCHER, Mme GREZE, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme PEDRONO, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, 4 « ABSTENTIONS » DE Mme DORE-LUCAS, M. JARNO, Mmes OLIVIERO, PIERRE, ET 4 VOIX « CONTRE » DE Mmes GOUTTEQUILLET, BURLOT, RAMEL-FLAGEUL, Melle ORINEL
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Pontivy, le 16 décembre 2010

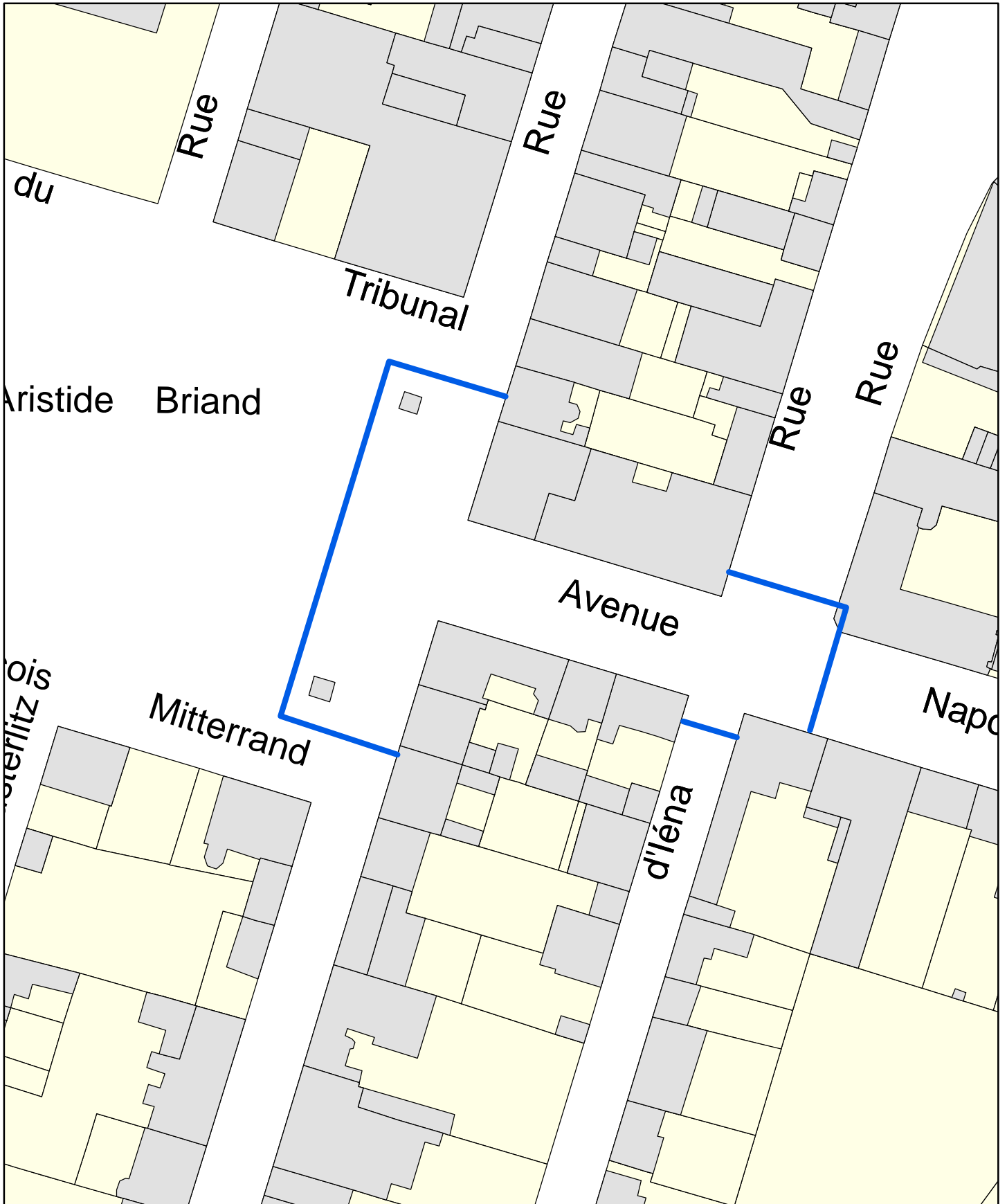
LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH



Plan de masse

1:1 000

Zone 1

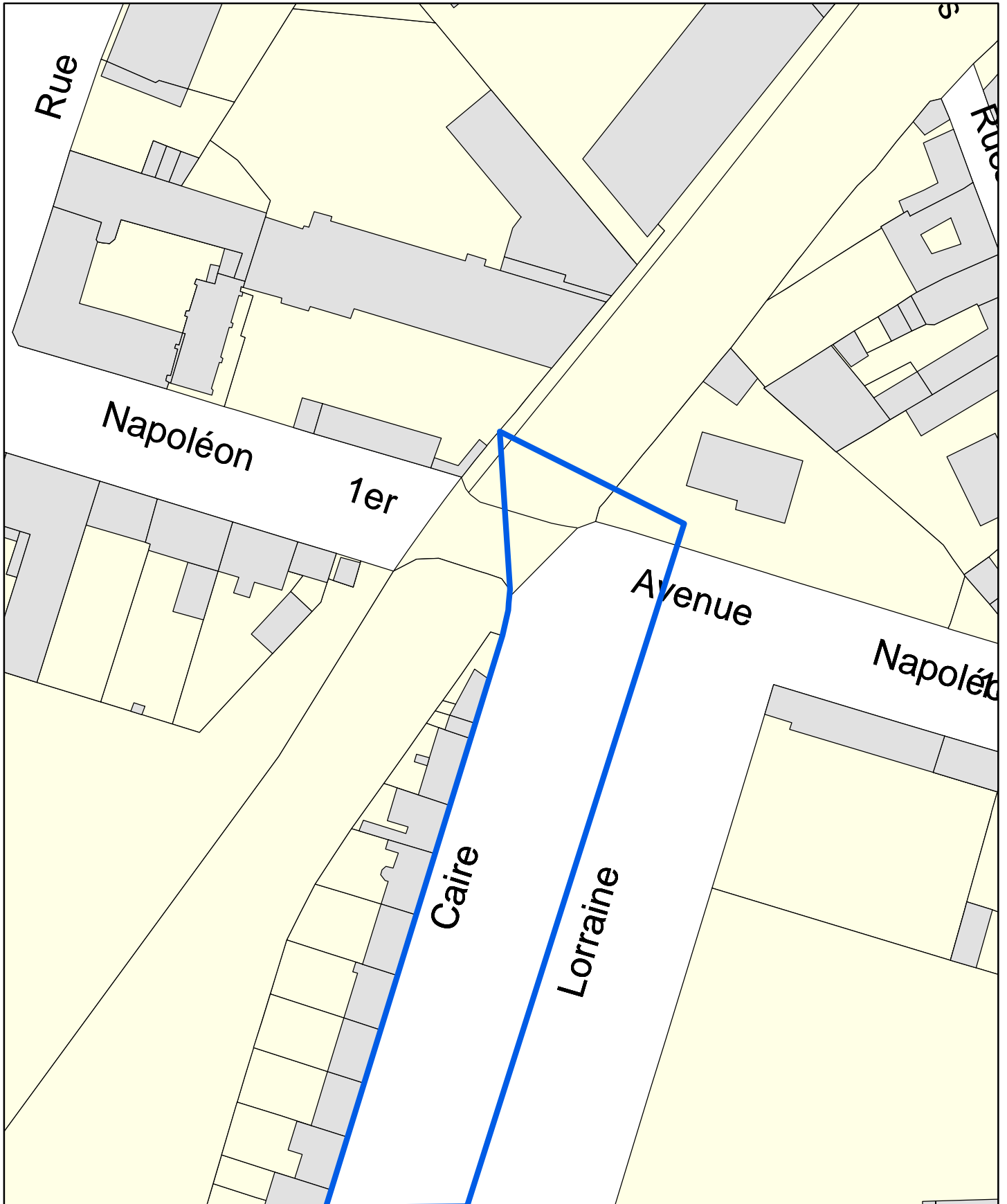




Plan de masse

1:1 000

Zone 2

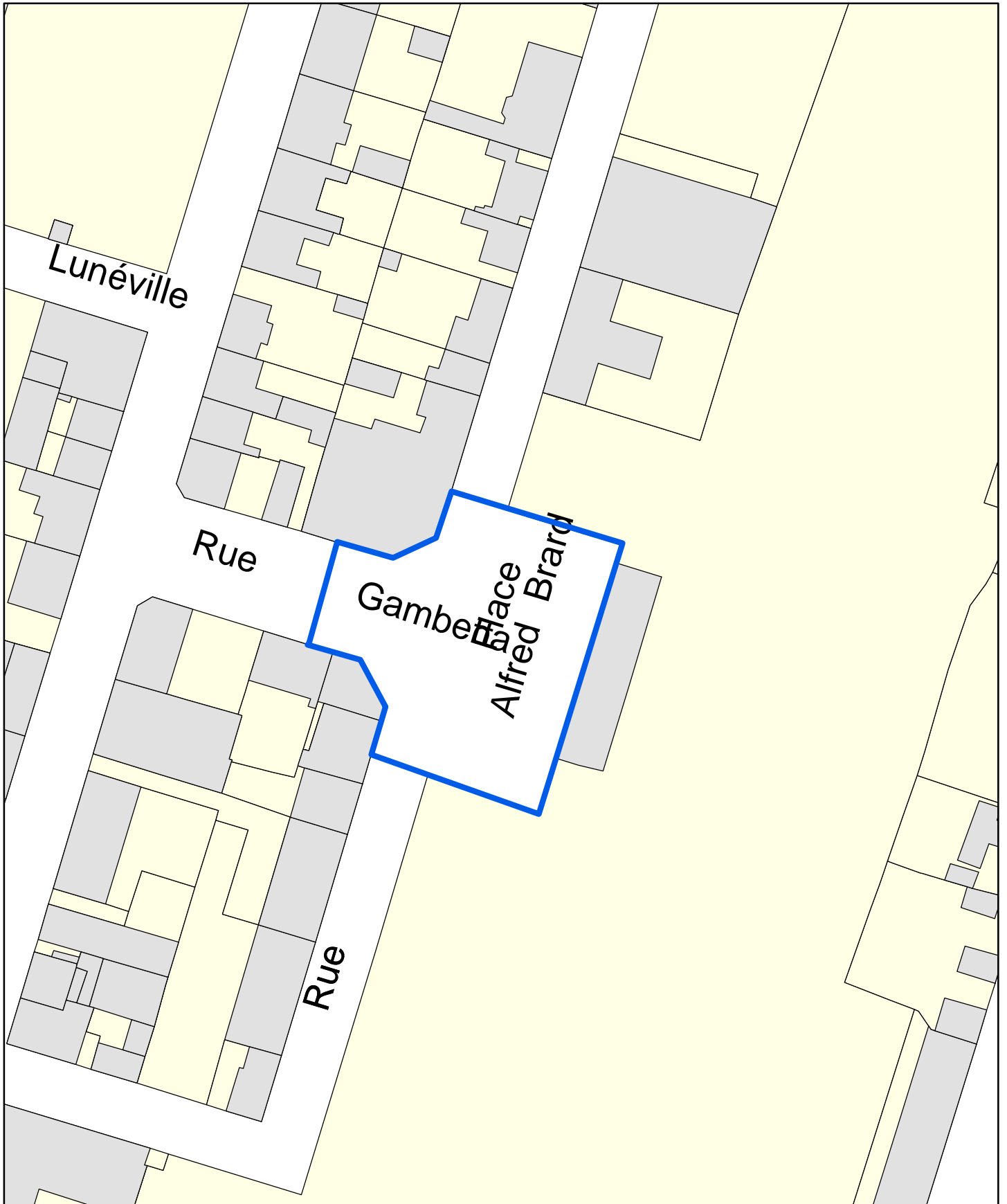




Plan de masse

1:1 000

Zone 3

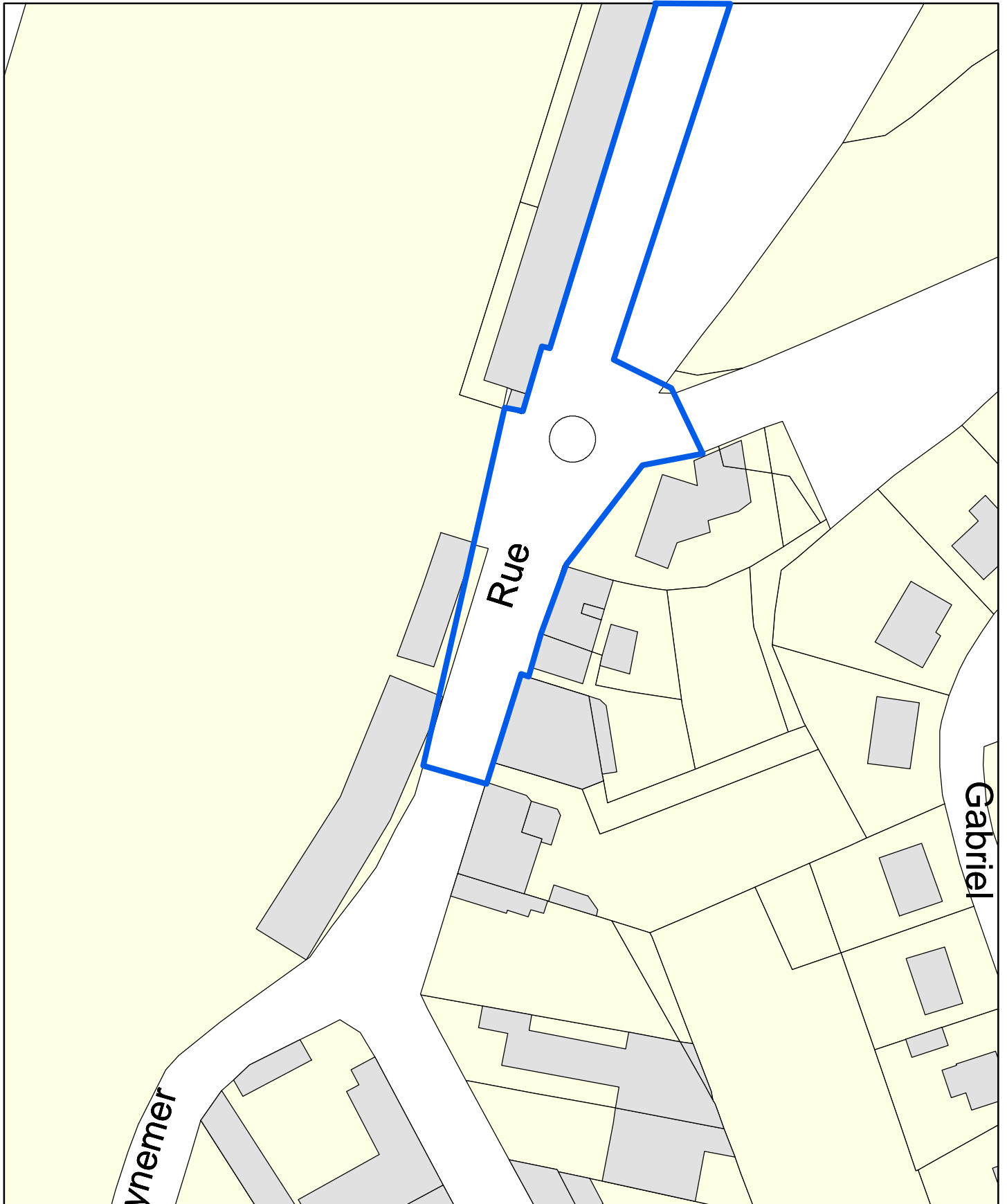


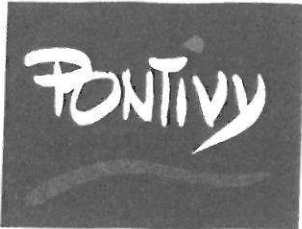


Plan de masse

1:1 000

Zone 4





Plan de masse

1:5 000

